



F

Les Règles de l'Islam Concernant le Genre, le Genre Ambigu, le Transgenre et le Transsexuel

Introduction: Débat sur la Protection des Transgenres dans le Monde Musulman

Le 5 septembre 2022, le sénateur pakistanais Mushtaq Ahmad a présenté le projet de loi d'amendement de la loi de 2018 sur la protection des transgenres au Comité sénatorial permanent des droits de l'homme. Au cours de la réunion, le sénateur Mushtaq Ahmad, a déclaré : "Transgenre est un terme américain, il n'a pas sa place dans l'Islam, et la législation concernant la communauté transgenre est contraire au Coran et à la Sunnah et elle va promouvoir l'homosexualité." Le large débat concernant la protection des personnes transgenres, est devenu un sujet de confusion dans le monde musulman. Il a même conduit certains à douter de la validité de l'islam à l'époque moderne.

Afin que les musulmans parlent et agissent conformément à ce qui plaît à Allah (swt), il est essentiel de remettre les questions relatives au genre à leur juste place. L'islam exige que les musulmans étudient la question (mas'alah) et agissent ensuite conformément aux règles juridiques de la Charia relatives à cette question. Que les musulmans étudient donc la détermination du genre sur la base des caractéristiques biologiques, tant anatomiques qu'émotionnelles, en tenant compte de la génétique, de l'assignation du genre ambigu et de la vision de l'homme efféminé ou de la femme virile, ainsi que de la modification hormonale et chirurgicale du genre.

Le Genreisme est un Concept Occidental Visant à Définir le Genre par l'Auto-Perception.

Au cours des dernières décennies, l'Occident a adopté une nouvelle approche de la question du genre. Afin de traiter des siècles de cruelle discrimination à l'égard des femmes, due à l'Église chrétienne et à ses doctrines oppressives, l'Occident s'est tourné vers le "genreisme" pour définir le genre. L'Occident s'est détourné du concept de genre, selon la mesure de la dualité biologique, c'est-à-dire mâle et femelle, pour se tourner vers le concept de genreisme. Selon le genreisme, le genre est défini en fonction de la formation culturelle et sociale d'un individu. Dans le cadre du genreisme, le genre est attribué par les pensées d'un individu, par la perception de soi, et non par la biologie. Comme l'a dit la philosophe existentialiste française Simone de Beauvoir, "On ne naît pas femme, on le devient" dans son livre *Le Deuxième Sexe*.

À l'origine, le genreisme est apparu dans le cadre de la deuxième vague du féminisme, dans le but d'éliminer la discrimination fondée sur la dualité homme-femme. Le genreisme a donc cherché à éliminer la détermination biologique du genre. Ce faisant, le genreisme a également cherché à éliminer ses conséquences, à savoir les stéréotypes et les rôles sexuels, jugés oppressifs.

Le Genreisme est Adopté par le Mouvement Homosexuel

À l'origine, le genreisme a été adopté pour empêcher la discrimination des femmes par les hommes. Cependant, le genreisme s'est étendu du soutien des droits des femmes au soutien des droits des homosexuels. Le genreisme a été fortement soutenu par les partisans de l'homosexualité, afin de mettre fin à la discrimination à l'encontre de ceux qui se déclarent homosexuels. Ainsi, l'objectif du genreisme ne se limite plus à mettre fin à la discrimination contre les femmes. Le genreisme a été étendu pour mettre fin à la discrimination à l'encontre de ceux qui choisissent un genre pour eux-mêmes, par auto-perception, sans tenir compte des caractéristiques biologiques.

Grâce à son concept de liberté personnelle, l'Occident a permis aux individus de s'attribuer un genre, par le biais de l'auto-perception. Ainsi, selon le genreisme, un homme peut décider qu'il est une femme, bien qu'il possède les caractéristiques biologiques d'un homme. Il peut subir une intervention chirurgicale et une thérapie hormonale pour passer au sexe qu'il a choisi pour lui-

même. Le transsexuel peut ainsi dissimuler ses caractéristiques biologiques masculines et acquérir des caractéristiques biologiques féminines. Les personnes transgenres qui ont recours à une assistance médicale pour modifier leur genre de cette manière sont appelées transsexuels. De même, une femme peut s'auto-percevoir comme un homme. Un cas célèbre est celui de la femme, Ellen Paige, qui est devenue Elliot Page, après des modifications chirurgicales et hormonales. Ainsi, dans la vision occidentale, il y a maintenant des personnes transgenres, qui ont une identité de genre, différente de leur genre biologique à la naissance.

Dans le cas de la loi pakistanaise sur la protection des transgenres, après amendement, elle est fondée sur le sexisme occidental. Elle stipule : "Une personne transgenre a le droit d'être reconnue selon l'identité de genre qu'elle perçoit elle-même." Ainsi, selon les gouvernants pakistanais, le genre doit être déterminé par la perception de soi, comme le préconise l'Occident, plutôt que par les seules considérations biologiques, comme l'exige l'islam.

Traitement par l'Islam du Genre et du Rôle du Genre

Allah (swt) dit, ﴿وَلَيْسَ الذَّكَرُ كَالْأُنثَى﴾ **“Un garçon n'est pas pareil à une fille.”** [Sourate Aali Imran 3:36]. En Islam, il y a deux genres à l'origine. Les deux genres sont déterminés par des considérations biologiques uniquement. Le genre n'est pas déterminé par la décision de l'individu ou la perception de soi. Le genre ambigu est déterminé par des experts, comme étant l'un des deux genres. Ensuite, les rôles des sexes sont déterminés par la charia, une loi divinement révélée. Dans l'Islam, il existe des règles de la Charia pour tous les humains, hommes et femmes, mais aussi des règles de la charia spécifiques à chaque sexe. Ainsi, l'Islam a donné des devoirs aux hommes et aux femmes concernant la Salah, le jeûne, le Hajj et la Zakah. Ensuite, l'Islam possède des règles de la Charia pour la femme uniquement, concernant les menstruations, la grossesse et l'accouchement. L'Islam a également donné à la femme le droit de garde des enfants, à l'exclusion de l'homme. L'Islam a donné à la femme le droit de gagner sa vie, alors que son mari n'a aucun droit sur ses biens, tandis qu'il a obligé l'homme à subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants. Le combat n'est pas obligatoire pour les femmes, alors qu'il l'est pour les hommes.

Loin de créer une oppression sur la femme ou l'homme, la Charia garantit que les hommes et les femmes coopèrent, pour produire une unité familiale forte et une société stable basée sur cette unité. Même sans la Khilafah (Califat) pour prévenir l'oppression et la corruption, la vie familiale dans le monde musulman reste un phare pour ceux qui, en Occident, subissent les graves conséquences de la destruction de la vie familiale.

L'Islam Attribue au Genre Ambigu (خُنْثَى *Khountha*) un Genre parmi les Deux Genres

Le mot "khountha" s'applique à une personne qui ne peut pas être facilement caractérisée comme homme ou femme, sur la base de considérations biologiques. Il s'agit de l'être humain qui possède à la fois une anatomie masculine et féminine, ou qui n'en possède aucune. En Islam, l'expert attribue au sexe ambigu l'un des deux genres, masculin ou féminin, après étude de la réalité biologique. Le juriste classique Ibn Qudamah a dit dans son livre Al-Mughni, à propos de l'ambigu : "Il n'est pas exclu qu'il soit mâle ou femelle. Allah (swt) a dit, ﴿وَأَنَّهُ خَلَقَ الذَّكَرَ وَالْأُنثَى﴾ **“Et certainement qu'il a créé des couples avec des males et des femelles”** [Sourate An-Najm 53:45]. And Il (swt) a dit, ﴿وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً﴾ **“et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes”** [Sourate An-Nisaa 4:1] et donc il n'y a pas de troisième création.”

L'Islam n'attribue donc pas de troisième sexe. Un médecin musulman digne de confiance, spécialisé dans les questions de malformations congénitales, d'anatomie, de génétique et de comportement de genre, confirme le genre. Ainsi, avec compassion et sensibilité, il examine en détail les caractéristiques biologiques, anatomiques et physiques, d'abord, pour voir ce qui est prépondérant, des caractéristiques masculines ou féminines. Il examine les aspects physiques, tels que les organes génitaux, ainsi que les chromosomes sexuels X et Y, qui constituent le genre. Si, dans de très rares cas, les caractéristiques anatomiques et génétiques ne suffisent pas à résoudre l'ambiguïté, la question des inclinaisons et des pulsions sexuelles biologiques masculines et féminines est également prise en compte avant de déterminer le sexe. Par la suite, les règles

islamiques s'appliquent en fonction du sexe déterminé, y compris le mariage, les rôles et les responsabilités des deux sexes.

Une fois que la détermination du sexe a été faite, elle est entérinée par l'ordre du Khalifah, en tant qu'autorité des musulmans, à laquelle il faut obéir. Par la suite, l'individu est traité par la communauté dans son ensemble, selon le sexe qui lui a été attribué, sans discrimination. L'homme ou la femme est intégré(e) comme un membre précieux de la société islamique, de sorte que tous les devoirs de la Charia puissent être accomplis, tandis que tous les droits de la Charia sont accordés.

Règles de l'Islam Concernant l'Homme Efféminé (مُخَنَّف Moukhannas) et la Femme Virile (مُتَرَجِّلَة Moutarajillah)

«لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الْمُتَشَبِّهِينَ مِنَ الرِّجَالِ بِالنِّسَاءِ، وَالْمُتَشَبِّهَاتِ مِنَ النِّسَاءِ بِالرِّجَالِ» [Bukhari]. Ibn Abbas (ra) a narré que, «لَعَنَ اللَّهُ الْمُخَنَّثِينَ مِنَ الرِّجَالِ وَالْمُتَرَجِّلَاتِ مِنَ النِّسَاءِ وَقَالَ أخرجوهم من بُيُوتِكُمْ» [Bukhari]. Le Messenger d'Allah (saw) a dit, «ثَلَاثَةٌ لَا يَنْظُرُ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ إِلَيْهِمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ الْعَاثُ لِوَالِدَيْهِ وَالْمَرْأَةُ الْمُتَرَجِّلَةُ وَالذَّيْوُثُ» [Bukhari]. Il y a trois personnes qu'Allah ne regardera pas le Jour de la Résurrection: celui qui a un mauvais comportement avec ses parents, la femme masculine et le cocu »

La ressemblance avec un sexe est une notion générale, en termes d'identité, de caractère, de vêtements et de comportement. C'est un sens absolu, sans aucune restriction ni différenciation. Le péché s'étend aux relations intimes, avec le même sexe, et à tout ce qui en découle. Ainsi, en Islam, les désirs et les convoitises ne sont pas l'arbitre de l'action. Au contraire, les règles de la Charia déterminent les relations entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs conduites, comportements et rôles respectifs. Après que l'Islam ait déterminé la forme des relations, en détail, l'amour et les relations intimes s'ensuivent au sein du lien conjugal, entre l'homme et la femme. C'est le Khilafah qui générera un environnement qui nourrit les rôles corrects des sexes. C'est la société islamique qui est loin de la confusion, de la misère et de la souffrance que la civilisation occidentale a créées par la liberté et sa manifestation, le genreisme.

Le Point de Vue de l'Islam sur les Transgenres et les Transsexuels

Le genre n'est pas déterminé par la perception de soi, ignorant les réalités biologiques à la naissance. Modifier le genre d'une personne d'un homme à une femme, ou vice versa, est considéré comme une altération de la création d'Allah ﷻ qui est interdite (Haraam). Et ce, que l'altération se fasse par thérapie hormonale ou par chirurgie plastique. Allah (swt) a dit, **﴿إِنْ يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ إِلَّا إِنَاثًا وَإِنْ يَدْعُونَ إِلَّا شَيْطَانًا مَرِيدًا﴾ (117) لَعَنَهُ اللَّهُ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ مِنْ عِبَادِكَ نَصِيبًا مَفْرُوضًا (118) وَلَأُضِلَّنَّهُمْ وَلَأُمَنِّيَنَّهُمْ وَلَا أَمُرَنَّهُمْ فَلَيُبَتِّكُنَّ أَذَانِ الْأَنْعَامِ وَلَا أَمُرَنَّهُمْ فَلَيُغَيِّرُنَّ خَلْقَ اللَّهِ وَمَنْ يَتَّخِذِ الشَّيْطَانَ وَلِيًّا مِّنْ دُونِ اللَّهِ فَقَدْ خَسِرَ خُسْرَانًا مُّبِينًا (119) يَعِدُهُمْ وَيُمَنِّيهِمْ وَمَا يَعِدُهُمُ الشَّيْطَانُ إِلَّا غُرُورًا﴾ (120)** “Ce ne sont que des femelles qu'ils invoquent, en dehors de Lui. Et ce n'est qu'un diable rebelle qu'ils invoquent. (117) Allah l'a (le Diable) maudit et celui-ci a dit: ‘Certainement, je saisirai parmi Tes serviteurs, une partie déterminée’. (118) Certes, je ne manquerai pas de les égarer, je leur donnerai de faux espoirs, je leur commanderai, et ils fendront les oreilles aux bestiaux; je leur commanderai, et ils altéreront la création d'Allah. Et quiconque prend le Diable pour allié au lieu d'Allah, sera, certes, voué à une perte évidente. (119) Il leur fait des promesses et leur donne de faux espoirs. Et le Diable ne leur fait que des promesses trompeuses. (120)” [Sourate An-Nisaa 4:117-120].

Dans le cas d'une transition d'homme à femme, il s'agit de manifester les attributs de la féminité, ou de dissimuler les attributs de la masculinité. Cependant, cela ne change pas la réalité biologique de cette personne à la naissance, qui est la base de l'attribution du genre en Islam. Ainsi, les règles de l'origine de son genre restent celles de la masculinité, avant l'altération. Il n'est pas permis à un autre homme d'exécuter un contrat de mariage avec une personne d'origine masculine, quelle que soit l'altération.

Conclusion: Affronter la Fausseté du Genreisme

Après avoir assuré la destruction de la famille et des valeurs familiales dans ses pays d'origine, l'Occident s'emploie, par l'intermédiaire des dirigeants musulmans, à mener une guerre culturelle contre l'Islam et les musulmans. En Occident, les gouvernements occidentaux sont capables de diriger et de contrôler facilement leur peuple, en raison de la désintégration de la famille et du manque de cohésion, de communauté et d'action collective qui en résulte. L'élite dirigeante occidentale veut maintenant la même chose pour les musulmans, n'ayant pas réussi à affronter l'Islam sur le plan intellectuel et doctrinal. Elle répand maintenant le genreisme parmi les musulmans afin de les corrompre, en cherchant à détruire le système social et les liens familiaux forts chez les musulmans. C'est ainsi que l'Occident peut contrôler les musulmans, empêchant, ou du moins retardant, la renaissance de la Oumma par le Khilafah (Califat) sur la Méthode du Prophète. Il incombe aux musulmans de faire face à cette vague de corruption en se cultivant fortement avec l'Islam, tout en travaillant à rétablir leur bouclier protecteur, le Khilafah.

**Rédigé pour le Bureau Central des Médias de Hizb ut Tahrir par
Musab Umair – Wilayah Pakistan**